

M. GRAY: Il s'agit de 4 millions.

M. DRYSDALE: L'affirmation est donc erronée, je pensais qu'il s'agissait de 4 millions. On a donc dépensé 4 millions à l'égard du réacteur CANDU, bien que les contrats n'aient pas été approuvés officiellement.

M. GRAY: Ils n'ont pas été approuvés officiellement, mais il y a eu un échange de correspondance approuvant l'intention visée.

M. DRYSDALE: Pourrait-on aller aux renseignements et voir si le Comité pourrait prendre connaissance de ces projets d'entente?

M. GRAY: Ils n'ont été approuvés ni par le cabinet provincial ni par le cabinet fédéral. Je ne crois pas qu'on pourrait les déposer.

Le PRÉSIDENT: Pas dans les circonstances.

M. DRYSDALE: Il reste qu'on a dépensé 4 millions et que nous dépenserons probablement 80 millions ou même 100 millions. Il semble que le Canada se soit engagé à aménager des réacteurs modérés et refroidis à l'eau lourde.

Personnellement, étant originaire d'une province qui possède encore de l'énergie hydraulique en abondance, bien que à mon sens ce soit vraiment merveilleux de produire de l'électricité en se servant d'énergie nucléaire, je désire être bien convaincu que nous allons dans la bonne direction et que nous ne faisons pas que verser une subvention de 100 millions au gouvernement de l'Ontario en envisageant certains risques.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'accord.

M. GRAY: Nous ne sommes pas arrivés au montant de 100 millions.

M. DRYSDALE: Je pense que les placements dans l'ensemble s'établiraient à ce montant. On a affecté plus de 200 millions à la recherche nucléaire. Comme M. Crouse l'a signalé, sa province qui possède un excédent de charbon, pour ne pas dire plus, n'est pas trop intéressée aux réactions chimiques très intéressantes qui découlent de l'utilisation de l'uranium pour fournir de l'énergie. L'électricité qui en provient n'est pas différente, qu'elle soit produite par une usine thermique ou par un réacteur nucléaire.

Mon attitude est peut-être trop ferme, mais je m'intéresse beaucoup à la question, étant donné que je représente la province de la Colombie-Britannique qui se fonde tellement sur l'utilisation de l'énergie hydraulique. Si nous pouvions obtenir ce qui est en réalité une subvention de 100 millions pour faire fonctionner les générateurs par l'énergie hydraulique, je suis certain que la province y serait intéressée. Mon argumentation est peut-être quelque peu ridicule mais j'aimerais savoir si nous nous engageons à exécuter des travaux d'aménagement de 80 millions ou de 100 millions. Je crois que M. Lewis a laissé entendre qu'au cours de 1951 le Canada a décidé d'aménager des réacteurs à l'eau lourde.

M. LEWIS: Nous avons pris de telles décisions qui n'étaient pas irréversibles.

Le PRÉSIDENT: Nous avançons à tâtons si cette entente ne peut pas être déposée. Je pense qu'elle devrait être déposée, et il nous faudra aller aux renseignements. Monsieur Gray, auriez-vous l'obligeance de voir quels renseignements pourraient être données au Comité?

M. McILRAITH: Je crois savoir que l'entente n'est pas signée.

Le PRÉSIDENT: Cela est également malheureux.

M. BEST: Quand les travaux d'aménagement ont-ils commencé à la centrale de Douglas Point?

M. GRAY: Le bétonnage a commencé au printemps.

M. BEST: Quel montant estimatif d'argent aura été dépensé à la fin de cette année si on a déjà dépensé 4 millions?